

## Compte rendu succinct.

### Séance du Conseil Municipal du 24 juin 2019.

La séance est ouverte à 18h10.

Après avoir entendu quelques communications, le Conseil Municipal :

- Accepte le legs de Madame Hildegard Marie CASPARY pour la Ville, d'un montant de 54.611,58 €.
- Approuve la mise à disposition gratuite des locaux nécessaire à l'ouverture d'une Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants Autistes (U.E.M.A.), à l'école Victor Hugo, à la rentrée scolaire 2019-2020.
- Décide de dénommer "Le Belvédère du Crève-Coeur" l'espace vert, au lieudit "Le crève-cœur", face au pressoir de Guentrange.
- Approuve l'adhésion de la Ville au Comité de Jumelage Thionville - Urbana (U.S.A.) et désigne M Jackie HELFGOTT et M. Stéphane MOCKELS en tant que représentants de la Ville au Conseil d'Administration de cette Association.
- Fixe à 58 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération « Portes de France - Thionville » à compter du renouvellement général des Conseils Municipaux en 2020.
- Décide
  - o la passation d'avenants aux conventions de création des services communs « systèmes d'information », « commande publique » et « affaires juridiques » modifiant les conditions de refacturation des charges de personnel intervenant en réduction de l'attribution de compensation de la Ville ;
  - o la création d'un Service Commun Ressources Humaines à la Ville et à la C.A.P.F.T à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
  - o la mise en œuvre d'une convention de reprise financière de compte épargne-temps pour les agents de la Ville transférés le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la C.A.P.F.T. et relevant de la Direction de la Petite Enfance et du Centre de Loisirs Nautiques ;
  - o la revalorisation des frais de déplacement du Personnel communal au 1<sup>er</sup> mars 2019 ;
  - o la mise à jour du Régime Indemnitaire du Personnel communal en tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) avec la mise en place d'une part supplémentaire « I.F.S.E. Régie » et d'un Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) dont le montant annuel est déterminé au vu des résultats de l'entretien professionnel annuel et du présentisme ;
- Désigne Mme Christiane ZANONI et Mme Danielle BERTRAND pour siéger respectivement au Conseil de Discipline de Recours pour la Région Grand Est et au Conseil de Discipline de Recours des agents contractuels de la Région Grand Est.
- Donne son accord au programme thionvillois d'actions 2019 du Contrat de Ville pour un montant global de 103.714,00 € sur le territoire de la C.A.P.F.T. et au versement des subventions « Ville de Thionville - crédits spécifiques », pour un coût total de 54.500,00 € aux différents porteurs :
  - 19.920,00 € à la Maison des quartiers,
  - 5.300,00 € à l'Association Passage,
  - 13.500,00 € à l'Association Jacques Prévert,
  - 9.300,00 € à l'Association Le Lierre,
  - 980,00 € à Apsis-Emergence,

- 4.000,00 € au Nest,
  - 700,00 € à Alexis,
  - 800,00 € à la Compagnie Oblique.
- Approuve la constitution de groupements de commandes avec la C.A.P.F.T. dans les domaines suivants : mise en place d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics, vérification périodique de sécurité et de maintenance curative des aires de jeux et des équipements sportifs, téléphonie mobile, installation de distributeurs de boissons, téléphonie fixe, travaux de plomberie, sanitaire et chauffage (réparation), mission de reconnaissance des sols et missions d'études géotechniques, intervention d'un interprète en langage des signes pour la diffusion du conseil en direct, études de circulation, télésurveillance des bâtiments, fournitures de produits d'entretien, désinfection des locaux et fourniture et l'installation de mobilier.
  - Décide
    - la fermeture du camping municipal des caravaniers-travailleurs situé rue de Verdun au 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;
    - la passation d'une convention avec l'association "Des Mots & Débats" ainsi que le versement d'une subvention forfaitaire annuelle de 8.000,00 € pendant 3 ans dans le cadre d'un cycle de rencontres-discussions ;
    - le versement de 1.500,00 €, au lauréat du quatrième Salon international des Beaux-Arts au titre du Grand Prix de la Ville ;
    - le reversement des recettes du concert du 11 novembre prochain, interprété par le Symphonique de Thionville-Moselle au Théâtre Municipal ainsi que le reversement des recettes respectivement du concert de SAX4 du 17 novembre prochain au Conservatoire de Musique et de la séance au cinéma La Scala à l'occasion du Téléthon, en décembre prochain, organisée par l'Association Entreprendre en Lorraine Nord, au profit de l'A.F.M.
  - Fixe les tarifs, taxes et redevances 2019/2020 et décide leur application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour certains.
  - Décide
    - d'accorder sa garantie d'emprunt à BATIGERE, à hauteur de 25 %, d'un montant global de 1.360.000,00 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour la réhabilitation de 72 logements collectifs sis 7-9 rue Mozart ;
    - d'autoriser le maintien de garantie pour le remboursement de l'emprunt de Présence Habitat réaménagé auprès de la Caisse des dépôts et consignation.
  - Approuve la signature de la nouvelle charte Moselle Jeunesse 2019-2021.
  - Donne son accord au versement
    - d'une subvention exceptionnelle d'un montant global de 1.000,00 € à l'association Les Grands Chênes et plus particulièrement à son pôle Astronomie au titre du week-end commémorant les 50 ans du premier pas de l'homme sur la lune les 28 et 29 septembre 2019 ;
    - de subventions dans le cadre de l'Accompagnement Éducatif Personnalisé (A.E.P.) pour aider les enfants âgés de 6 à 11 ans rencontrant des difficultés sanitaires, sociales, familiales ou scolaires, versées à la coopérative scolaire de chaque établissement concerné, soit 500,00 € à l'Ecole des Coquelicots et 400,00 € à l'Ecole Prévert pour un montant global de 900,00 € ;
    - de subventions de fonctionnement 2019 aux Centres socio-culturels et à l'Association Passage :
      - 143.485,00 € Association Les Grands Chênes,
      - 154.301,00 € Centre Socio-culturel Saint-Michel,
      - 369.508,00 € centre Socio-culturel Le Lierre,
      - 264.842,47 € Centre Socio-culturel Jacques Prévert,
      - 128.330,42 € Association Passage,
 et à la passation de conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2019-2021.
  - Se dit favorable au versement de subventions 2019 pour des actions en direction
    - d'associations sportives pour un montant global qui s'élève à 32.000,00 € :
      - 8.000,00 € à l'Association Sportive des Portugais de Saint-François suite à la présentation de leur projet club ;
      - 1.000,00 € au 40<sup>ème</sup> Régiment de Transmission pour l'organisation de l'Ultra Boucle du Crève-Cœur, du 22 au 23 juin 2019 ;
      - 1.000,00 € à l'Escrime 3 Frontières (E3F) pour l'organisation du Circuit Vétérans et de la Coupe de Moselle les 26 et 27 janvier 2019 ;

- 1.000,00 € à l'Ecole des Champions pour l'organisation de l'édition 2019 de l'Ecole des Champions le 22 mai 2019 ;
- 12.000,00 € au Cyclo-Sport Thionvillois pour l'organisation des épreuves Elite (course du 14 juillet et 34<sup>ème</sup> tour de Moselle cycliste les 21 et 22 septembre 2019) ;
- 1.000,00 € pour le Club d'Escalade Evasion de Thionville (C.E.E.T.) pour l'organisation du championnat de ligue les 3 et 4 juin 2019 ;
- 6.000,00 € au Thionville Tennis de Table pour l'achat de tables de tennis de table ;
- 2.000,00 € à l'ES Garche pour l'achat d'un container pour stockage de matériel ;
- de jeunes, dans le cadre du Projet Educatif Local (P.E.L.), pour un montant total qui s'élève à 15.167,97 € :
  - 2.667,97 € les ateliers jeunes portés et réalisés par l'association Apis Emergence selon le détail ci-après :
    - 552,97 € au Kayak Club Thionvillois pour la remise en peinture d'un vestiaire ;
    - 245,00 € au Kayak Club Thionvillois pour la remise en peinture d'un vestiaire ;
    - 245,00 € pour la mise en peinture de 2 halls d'entrée d'immeubles aux 21 et 25, boucle de Milliaire ;
    - 1.415,00 € pour la fabrication de nichoirs à chauves-souris à la Pépinière ;
    - 210,00 € pour la remise en peinture de la buvette du Stade Jeanne d'Arc ;
  - 12.500,00 € à l'Office Municipal des Sports (O.M.S) pour l'opération "Tickets Sport" été.
- Fixe, pour l'année scolaire 2019-2020, et dans les conditions précisées par délibération, le montant du forfait
  - par élève fréquentant les écoles élémentaires :
    - à 55,35 € par élève pour les établissements scolaires publics,
    - à 50,35 € par élève thionvillois pour l'Institut Notre-Dame de la Providence ;
  - par élève fréquentant les écoles préélémentaires :
    - à 38,23 € par élève pour les établissements scolaires publics,
    - à 33,23 € par élève thionvillois pour l'Institut Notre-Dame de la Providence.
- Donne son accord à la passation de conventions
  - de servitude avec ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique pour effectuer des travaux qui empruntent la parcelle Ville 104 section 10 - lieudit boulevard Hildegarde ;
  - de fourniture d'eau potable en gros avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Florange-Serémange et VEOLIA –Compagnie Générale des Eaux.
- Approuve les mesures de mise en conformité administrative des ressources en eau potable de la ressource naturelle d'Entrange pour une dépense de 395.000,00 €.
- Se prononce en faveur du versement d'une subvention de fonctionnement de 1.100,00 € à l'Association Club Vosgien Section de Thionville et Environs afin de développer son activité.
- Approuve le Règlement d'utilisation de "La Boite à Vélos" - Place de la Liberté.
- Emet un avis favorable
  - à la passation
    - d'une convention avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.) dans le cadre d'un programme partenarial d'activité annuel pour un montant de 40.000,00 € ;
    - dans le cadre de l'action « Cœur de Ville », d'avenants aux deux conventions opérationnelles découlant de la convention-cadre de partenariat avec l'I.U.T., mise en œuvre de l'enquête chaland et de l'étude de marketing territorial du plan Action « Cœur de Ville » ;
  - à la cession de parcelles comprises dans le périmètre à enjeux rive gauche du site ETILAM, acquises par l'E.P.F.L. et cadastrées sections 47 n° 100 de 15 a 38 ca, n° 101 de 37 a 48 ca, n° 127 de 11 a 65 ca et n° 128 de 4 a 61 ca, au profit de la Société CO-DEVELOPPEMENT, au prix de 1.009.732,90 € T.T.C., en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier de sept immeubles comprenant au total 103 logements ;
  - à la passation d'un protocole de partenariat avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains (S.M.i.T.U.) et la Société Nationale des Chemins de Fer (S.N.C.F.) en vue de la requalification du secteur rive droite, sur le site de la gare SNCF ;
  - à la passation d'une convention relative à la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le raccourcissement de voies de service 77 et 79, situés rue des Abattoirs, du secteur rive droite,

sur le site des anciens ateliers SERNAM pour un coût de 35.920,00 € H.T. pris en charge par la Ville ;

- à la passation d'un avenant à la promesse synallagmatique de vente de terrains avec la société LINKCITY NORD EST pour la réalisation de l'opération Saint-Hubert dans le cadre du renouvellement Urbain de la Côte des Roses des parcelles cadastrées section 31 n° 110 pour une surface de 18 m<sup>2</sup>, n° 111 de 59 m<sup>2</sup>, n° 112 de 78 m<sup>2</sup>, n° 116 de 38 m<sup>2</sup>, n° 122 de 37 m<sup>2</sup>, n° 123 de 139 m<sup>2</sup>, n° 333 de 150 m<sup>2</sup>, n° 317 de 12 m<sup>2</sup>, n° 325 de 20 m<sup>2</sup>, n° 335 de 670 m<sup>2</sup>, n° 322 de 132 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 1.353 m<sup>2</sup> ;
- à la passation d'une convention de financement avec la Région Grand Est relative à la reconstruction de bâtiments et places de stationnement au lycée de la Briquerie, sur le site de la Malgrange, pour un coût global de l'opération d'un montant de 380.000,00 € T.T.C.
- Décide la mise à disposition de locaux à titre gratuit, au profit
  - de la C.A.P.F.T. pour l'Association Mob d'Emploi, d'un bâtiment de 90 m<sup>2</sup>, situé 1A, place de la Gare et dont la Ville vient de récupérer la jouissance auprès de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.), au 15 mai 2019 ;
  - des Radioamateurs de la Région Thionvilloise, d'une surface de 285 m<sup>2</sup>, dans l'immeuble situé 5, impasse des Anciens-Hauts-Fourneaux, au 1<sup>er</sup> juillet 2019.
- Approuve, s'agissant de la forêt communale,
  - la réalisation des travaux d'infrastructure dans le secteur de Beuvange-sous-Saint-Michel, pour un montant des travaux de 21.000,00 € T.T.C., soit 13.200,00 € T.T.C. pour les pistes d'exploitation et 7.800,00 € T.T.C. pour la création d'une place de retournement ;
  - le programme des travaux sylvicoles relatif à l'exercice 2019-2020 ;
  - la soumission de parcelles au régime forestier cadastrées section CK n° 4 et n° 108, aux surfaces respectives de 22 a et 41 a 82 ca ainsi que la section AW n° 176 de 49 a 28 ca, n° 134 de 63 a 57 ca, n° 1 de 60 a 86 ca, n° 2 de 39 a 93 ca, AW n° 3 de 1 ha 71 a 95 ca ainsi que les section CZ n° 116 de 70 a 22 ca et HZ n° 98 de 45 a 85 ca, soit une surface totale de 5 ha 65 a 48 ca ;
  - la passation d'un avenant à la convention précisant les conditions d'application du nouveau mode de calcul, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, élaboré par l' O.N.F. au titre de sa mission d'assistance pour le passage d'une ligne électrique aérienne à haute tension.
- Autorise des ventes de véhicules sur le site Agorastore.
- Donne son accord
  - à la cession de l'immeuble 46, Route de Metz appartenant au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) au profit de l'Association A.T.H.E.N.E.S, au prix de 555.000,00 € H.T ;
  - au déclassement du domaine public communal du terrain cadastré section 79 n° 370, rue du Maillet et à sa vente à M. Silverio GRILLI et à Mme Emmanuelle GRILLI à la place de leur père, au prix de 78.000,00 € H.T., et décide la création de servitudes perpétuelles et gratuites de passages, notamment pour le réseau électrique souterrain ;
  - aux cessions de terrains
    - rue du Coq à Garche, terrains cadastrés sections DE n° 248 de 0 a 12 ca et n° 250 de 0 a 03 ca, n° 251 de 0 a 13 ca, au prix de vente total de 1.120,00 € aux Consorts GIALLUCA ainsi que la parcelle cadastrée section DE n° 252 de 0 a 12 ca à Mme Marlène MARISSAEL et M. Gordon ADAMOVIC au prix de 480,00 € et autorise également leurs désaffectation et déclassement ;
    - Boucle du Bois, cadastré section BR n° 360 de 1 a 39 ca, jouxtant la propriété des époux HINCKER sise 8, impasse des Fougères, au prix de 6.950,00 € H.T. ;
    - rue des Corporations, en vue de la réalisation de quatre immeubles comprenant 103 logements dont 87 logements sociaux sur les parcelles appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) cadastrées section 47 n° 100 - 101 - 127 et 128, de 9 a 50 ca à distraire de la propriété communale cadastrée section 47 n° 214, comportant trois bâtiments comprenant 16 logements, au profit de la Société CO-DEVELOPPEMENT ou toute société à créer de droit européen agréée par la Ville, moyennant un prix de vente de 150.040,00 € H.T. ;
  - à l'acquisition, à l'euro symbolique, de la future voirie cadastrée section 46 n° 82 de 3 a 13 ca et n° 83 de 0 a 16 ca, appartenant à la Société CCORP et section 46 n° 85 de 13 a 25 ca et n° 87 de 0 a 15 ca, propriété de la Société Le Domaine du Château de cadastrée section 46 n° 89 de 13 a 52 ca, moyennant un prix de vente de 43.264,00 € H.T., et à l'acquisition de terrains situés avenue Comte de Bertier ;

- Procède au retrait de sa délibération du 25 juin 2018 relative à la cession d'une emprise foncière rue du Vieux Collège et autorise la cession au Groupe HABITER, ou toute filiale de ce groupe ou toute société à créer agréée par la Ville, des terrains d'une surface totale de 22 a 54 ca cadastrés section 20 n° 77 de 4 a 64 ca, n° 118 de 1 a 25 ca, n° 119 de 16 a 65 ca, au prix de vente total de 729.820,00 € pour une surface de plancher de 2 807 m<sup>2</sup>, le déclassement de l'école maternelle du Centre ainsi que la désaffectation et le déclassement des locaux communaux situés au 16-18, 20, 22 et 24 rue du Vieux Collège.
- Donne son accord à l'ouverture d'une enquête publique de déclassement du domaine public communal, préalable à une cession :
  - d'un chemin et de sentiers à Beuvange compris dans le projet de création d'un lotissement de 72 lots situé rue du Dol à Beuvange englobant les parcelles cadastrées section AK n° 123 de 06 a 57 ca et AL n° 290 de 02 a 41 ca, n° 292 de 01 a 22 ca et n° 295 de 01 a 19 ca ;
  - d'un terrain situé boucle Lamartine compris dans le projet de création d'un lotissement de 7 lots composé de 2 collectifs et de 5 pavillons et englobant la parcelle cadastrée section 29 n° 71 de 6 a 19 ca.
- Approuve les termes du projet d'offre de concours spontanée de la Ville de Thionville vers la Ville de Terville pour la construction du rond-point du Parc d'Activité Technologique (P.A.T.) pour un montant de maximal de 800.000,00 €.
- Autorise la passation
  - d'un avenant à la convention de partenariat en faveur d'un urbanisme réfléchi avec la Ville de Terville pour la réalisation des travaux d'aménagement du giratoire du Parc d'Activité Technologique (P.A.T.) de Terville et la prise en charge par la Ville de la liaison routière entre la rue Beltoise et la rue Laydecker, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
  - d'une convention tripartite avec l'Etat et la Ville de Terville portant aménagement du rond-point du P.A.T. de Terville ;
  - d'un protocole d'accord transactionnel concernant l'abrogation du secteur de taxe d'aménagement renforcée sur le secteur de la route d'Angevillers.
- Prend acte du bilan d'activité des Services Municipaux pour l'année 2018, approuve les modalités de sa diffusion.
- Prend acte des rapports d'activité 2018 de la :
  - Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) ;
  - Délégation de Service Public (D.S.P.)
    - pour la mise à disposition et la gestion de la gare routière ;
    - pour la gestion de la fourrière automobile ;
    - pour la gestion du refuge-fourrière animale ;
    - pour la gestion, l'exploitation et l'animation de l'ensemble immobilier du Domaine de Volkrange.

La séance est levée à 20 h 35.